

Pas d'accidents de travail depuis...314 jours

LES E.P.I. : NOTRE CAMPAGNE 2013

Nous mettons à votre disposition des **équipements de protection individuelles** standards pour les travaux en atelier et sur chantier dont le port est **obligatoire en permanence** :

- **En atelier :**
 - Vêtements de travail (pantalon et veste PROBAN)
 - Chaussures de sécurité
 - Lunettes de sécurité (ou sur-lunettes)
 - Gants adaptés aux travaux
 - Bouchons si travaux bruyants
 - Casque si besoin
- **Sur chantier :**
 - Vêtements de travail (pantalon et veste PROBAN)
 - Chaussures de sécurité
 - Lunettes de sécurité (ou sur-lunettes)
 - Gants adaptés aux travaux
 - Bouchons si travaux bruyants
 - Casque ou casquette anti-heurt
 - Gilet jaune pour certains sites



Aussi, certains travaux nécessitent le port d' **équipements de protection individuelles** spécifiques en complément comme:

- **Soudage :**
 - Vêtements de travail (pantalon et veste PROBAN)
 - Chaussures de sécurité
 - Masque de soudage
 - Gants de soudeur
 - Tablier en cuir
- **Travaux en hauteur :**
 - Vêtements de travail (pantalon et veste PROBAN)
 - Chaussures de sécurité
 - Lunettes de sécurité (ou sur-lunettes)
 - Gants adaptés aux travaux
 - Bouchons si travaux bruyants
 - Casque ou casquette anti-heurt
 - Gilet jaune pour certains sites
 - Harnais + longe dans un sac



- **Utilisation de produits chimiques ou zones à risques :**
 - Vêtements de travail (pantalon et veste PROBAN)
 - Chaussures de sécurité / bottes adaptées
 - Masque adapté
 - Gants adaptés
 - Lunettes adaptées
 - Combinaison anti-acide si besoin



Pour travailler en toute sécurité, les EPI sont indispensables.